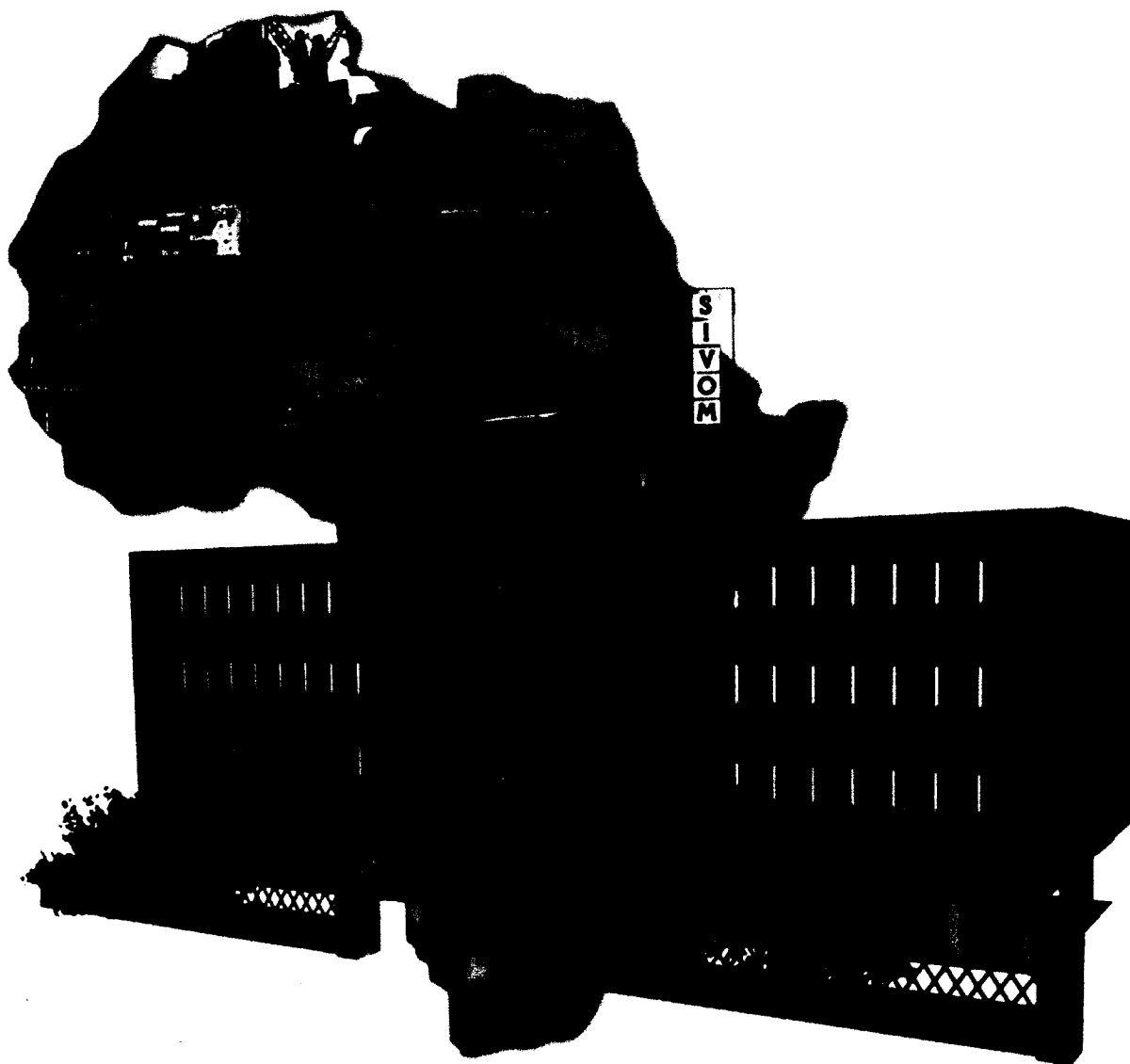




ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2003



Sommaire

Page 4

ACTIONNARIAT
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

Page 5

ORDRE DU JOUR

Page 6 à 7

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 8 à 11

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 12 à 17

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 18 à 19

COMPTES ANNUELS : Comptes de résultats et Bilan

Page 20

PROJET DES RESOLUTIONS

ACTIONNARIAT ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTROLE

REPARTITION DU CAPITAL

SIVOM BELGIQUE	: 82,875%
BILLON Kada	: 0,025%
BILLON Hervé	: 0,25%
BILLON Jean Louis	: 0,25%
JEHAN Yvon	: 2,624%
Divers Actionnaires	: 14,401%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILLON Hervé	: PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
JEHAN Yvon	: ADMINISTRATEUR
BILLON JEAN LOUIS	: ADMINISTRATEUR
BILLON PIERRE EMMANUEL	: ADMINISTRATEUR

COMITE DE DIRECTION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	: Hervé BILLON
DIRECTEUR D'EXPLOITATION	: Docquet DOMINIQUE
DIRECTEUR FINANCIER	: Patrick LEFEVRE
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	: Lonan COULIBALY

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG - C.C.C.A

01 B.P. 2715 ABIDJAN 01

TEL : 20 21 11 15

FAX : 20 21 12 59

CABINET SOFIDEC

01 B.P. 681 ABIDJAN 01

TEL : 21 35 06 09 / 21 35 67 78

FAX : 21 35 84 09

ORDRE DU JOUR

du Vendredi 27 Juin 2003 à 10 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002.

Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA.

Approbation des comptes et conventions.

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Affectation des résultats.

Pouvoirs.



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de SIVOM, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Votre société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en novembre 2002 portant sur l'ensemble

des impôts et taxes couvrant les exercices 2000 et 2001. La notification provisoire de redressements datée du 26 mars 2003 s'élève à FCFA 2.257 millions dont FCFA 791 millions de pénalités (intérêts de retard et majorations). Nous observons toutefois que les droits reconnus s'élevant à environ FCFA 140 millions et partiellement acquittés n'ont pas été provisionnés lors de l'arrêté des comptes 2002.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait suivant :

La crise politico-militaire que traverse la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 a profondément perturbé l'environnement économique du pays et de la sous-région, et engendre un risque potentiel élevé pour l'ensemble des agents économiques opérant en Côte d'Ivoire.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

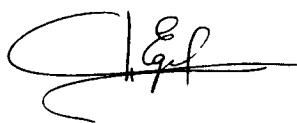
A l'exception de l'incidence des faits relatifs au contrôle fiscal et de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

En application de la loi, nous vous informons cependant qu'il n'a pas été établi par le groupe SIVOM, de comptes consolidés prévus, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2002, par les articles 74 à 102 de l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats-parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

ERNST & YOUNG - CCCA



Christian Egels (Associé)



Christian Marmignon (Associé)

Le 5 juin 2003



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Cocontractant :

SIVOM INTERNATIONAL S.A.

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Pierre Emmanuel Billon, administrateurs communs.

Convention d'avance en compte courant

Nature et modalités : Au cours de l'exercice 2002, une avance de trésorerie non rémunérée de FCFA 1 milliard a été consentie à votre Société par SIVOM International, S.A.

Cette avance en compte courant sera bloquée dans l'attente de la prochaine augmentation de capital.

Au 31 décembre 2002, le solde de cette avance, après déduction de frais payés pour le compte de GEODIS, figure au passif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 901 millions.

2. Cocontractant :

MOVIS, S.A.

Administrateurs concernés : Messieurs Hervé Billon, Jean-Louis Billon et Yvon Jehan, administrateurs communs.

2.1 Bail commercial

Nature et modalités : Votre Société loue cinq bureaux à MOVIS, S.A. moyennant un loyer annuel de FCFA 3.600.000. Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2002.

2.2 Convention de sous-traitance

Nature et objet : Un avenant au contrat de sous-traitance liant MOVIS, S.A. à SIVOM, S.A. a été signé entre les deux parties avec effet rétroactif au 1er janvier 2000.

En application des clauses de cet avenant, la société SIVOM facture à la société MOVIS les prestations qu'elle effectue selon le barème forfaitaire suivant :

– **Administration générale :**
FCFA 9.000.000 HT par mois.

– **Consignation :**
FCFA 1.000.000 HT par escale.

Modalités : Au cours de l'exercice 2002, les factures émises par SIVOM, S.A. au titre de cette convention et inscrites dans les produits s'élèvent à FCFA 340 millions.

2.3 Convention de compte courant

Nature et modalités : Un compte courant non rémunéré enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS, S.A.

par votre Société et fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Au 31 décembre 2002, ce compte figure à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. pour FCFA 12,2 millions.

3. Cocontractant :

Succession Monsieur Pierre BILLON

Nature et modalités : Par une convention en date du 9 août 1999, Monsieur Pierre Billon s'est engagé à mettre à la disposition de SIVOM, S.A. la somme de FCFA 1 milliard, non rémunérée et bloquée jusqu'à la prochaine augmentation de capital.

Cette avance en compte courant est inscrite au passif du bilan au 31 décembre 2002, sous la rubrique « dettes financières ».

4. Cocontractant :

SOCOMAR, S.A.

Administrateur concerné : Monsieur Hervé Billon, administrateur commun.

4.1 Contrat de mandat avec dépôt de fonds

Nature et modalités : Par ce mandat, SIVOM, S.A. reçoit au nom et pour le compte de SOCOMAR, S.A. le paiement de toute somme qui lui serait due. Les sommes conservées en dépôt portent intérêt

au taux des avances de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale), majoré de deux points.

Au titre de l'exercice 2002, les intérêts à charge comptabilisés par SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 36,8 millions.

4.2 Contrat d'assistance technique

Nature et modalités : Votre Société assiste SOCOMAR, S.A. en matière commerciale et administrative moyennant une rémunération annuelle de FCFA 30 millions HT.

Cette somme est inscrite dans les produits de SIVOM, S.A. de l'exercice 2002.

5 Cocontractant :

Société Immobilière de l'Indénié (SII)

Administrateur concerné : Monsieur Jean Louis Billon, gérant de la SII

5.1 Avance de trésorerie

Nature et modalités : L'avance de trésorerie de FCFA 300 millions rémunérée au taux de 10 % et consentie par la SII à votre Société en 1998 a été remboursée par compensation avec des créances sur la SII à hauteur de FCFA 244 millions en 2001 et 42 millions en 2002.

Le solde de cette avance au 31 décembre 2002, soit FCFA 14 millions est inscrit au

passif du bilan, dans les dettes à court terme.

Au titre de l'exercice 2002, la SII n'a pas facturé d'intérêt à la SIVOM S.A.

5.2 Location d'un magasin

Nature et modalités : Location à la Société Immobilière de l'Indénié d'un magasin sis rue des chimistes à compter du 1er octobre 2001 moyennant un loyer mensuel de FCFA 10 millions.

Les charges inscrites dans les comptes de SIVOM au 31 décembre 2002 au titre de cette location s'élèvent à FCFA 120 millions

6 Cocontractant :

Société des Huileries de Côte d'Ivoire, S.A. (SHCI)

Administrateur concerné : Monsieur Yvon Jehan, administrateur commun

Nature et modalités : Une avance de FCFA 12 millions accordée par votre Société à SHCI, S.A. est inscrite à l'actif du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre 2002 dans les immobilisations financières.

Cette avance est rémunérée au taux de 10 % et les intérêts facturés au cours de l'exercice 2002 et inscrits dans les produits de SIVOM, S.A. s'élèvent à FCFA 1,2 million.

**7. Cocontractant :
SCI ODIKA**

Administrateur concerné : Monsieur
Hervé Billon, gérant de la SCI Odika

Nature et modalités : Une avance de
FCFA 125,9 millions accordée par votre
Société à la SCI Odika est inscrite à l'actif
du bilan de SIVOM, S.A. au 31 décembre
2002 dans les autres créances.

Cette somme n'a pas été rémunérée au
cours de l'exercice 2002.

Nous avons effectué nos travaux selon les
normes de la profession ; ces normes
requièrent la mise en œuvre de diligences
destinées à vérifier la concordance des
informations qui nous ont été données avec
les documents de base dont elles sont
issues.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC

ERNST & YOUNG - CCCA



Christian Egels (Associé)



Christian Marmignon (Associé)

Le 5 juin 2003

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 33 des statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte au titre de l'exercice 2002 :

- Des activités
- De la gestion de la société tant au niveau des résultats que du bilan

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes 2002 et sur la proposition d'affectation des résultats.

1. FAITS MARQUANTS

➤ Achat en septembre 2002, par l'armement MAERSK LINES de l'armement TORM LINES, client manutention important de SIVOM. Compte tenu des délais de transfert d'activités, le dernier navire TORM LINES a été opéré en janvier 2003. L'année 2002 a donc pu bénéficier de la totalité des opérations.

➤ Signature d'un contrat de prestations de services avec ADM COCOA SIFCA pour le transport et la manutention des produits de cette société. Le contrat prend son effet le 01 octobre 2002 pour une durée de 3 ans. Par ce contrat, SIVOM devient le principal

logisticien du Groupe ADM en Côte d'Ivoire.

- dans le cadre du contrat ACS :

- acquisition d'une flotte de 32 camions et de 27 remorques (matériel d'occasion) ;
- recrutement de 17 chauffeurs.

➤ Révision des tarifs de manutention au cours du 2ème semestre 2002.

➤ Encaissement de la créance SIFCA

➤ Licenciement collectif en novembre et décembre 2002 de 46 personnes pour adapter l'effectif du personnel permanent à la perte du fonds de commerce TORM LINES. Dès le mois d'août 2002, des dispositions ont été prises pour diminuer le personnel d'encadrement européen.

Compte tenu des mouvements de personnel intervenus avant le licenciement collectif, les effectifs se comparent comme suit :

	31.12.01	31.12.02
▪ Cadres européens	18	10
▪ Cadres locaux	31	32
▪ Autre personnel	274	242
	<u>323</u>	<u>284</u>

2. ACTIVITES

CONSIGNATION

Le nombre de navires consignés, tant directement que par l'intermédiaire de MOVIS, a évolué comme suit :

- Année 2001 : 276 escales
- Année 2002 : 280 escales

MANUTENTION

➤ Les tonnages manutentionnés ont évolué comme suit :

	2001	2002
▪ Import riz	60 956 T	27 885 T
▪ Import autres	211 159 T	220 649 T
▪ Export	688 618 T	690 254 T
▪ Transbordements	245 343 T	300 917 T
	1 206 076 T	1 239 705 T

➤ Les mouvements de containers se comparent comme suit :

	2001	2002
▪ Conteneurs pleins (équivalents TEUS)	54 579	69 230
▪ Conteneurs vides (équivalents TEUS)	39 854	45 032
	94 433	114 262

- La diminution des tonnages «riz» est volontaire. En fait ce trafic offre une rentabilité très aléatoire compte tenu de l'extrême volatilité des prix qui soumettent au FIVIC des contraintes. Il a été constaté certains trafics qui ne posent pas de problème particulier au niveau des opérations qu'au niveau financier.

- Les tonnages relatifs aux autres trafics se sont maintenus et ont même légèrement

progressés. Les tonnages exportés concernent principalement le cacao et le café.

En fait, malgré les événements que connaît le pays depuis septembre 2002, SIVOM a pu maintenir son activité à un niveau satisfaisant. Le secteur le plus touché est l'import. SIVOM n'étant pas un acteur majeur pour ce type de trafic, l'incidence est plus faible que pour d'autres entreprises de notre secteur d'activités.

TRANSIT

TRANSIT IMPORT MARITIME ET TRANSIT AERIEN

Ce type d'activités nécessite la mise en place de moyens humains et financiers importants. De plus, dans le contexte économique actuel, il existe des incertitudes sur la clientèle. Il a donc été décidé de limiter notre activité aux sociétés du Groupe SIFCA.

- TRANSIT EXPORT MARITIME

Ce secteur est privilégié dans notre opération.

En 2002, nous avons traité 200 000 tonnes (les produits café/cacao représentent la majeure partie de cette activité).

LOGISTIQUE ADM

CHIFFRES D'AFFAIRES (en millions de F CFA)

	Récl 2001	Budget 2002	Récl 2002	Evolution 2002/2001
Consignation	454	447	392	- 14 %
Manutention	11 409	12 854	12 068	+ 6 %
Transit Import Maritime	793	800	531	- 33 %
Transit Export Maritime	1 926	1 663	2 287	+ 19 %
Transit Aérien	209	220	174	- 17 %
Logistique ADM	-	-	263	NS
Administration	277	288	285	+ 3 %
	15 068	16 272	16 000	+ 6 %
 ABIDJAN	 11 676	 12 223	 12 210	 + 5 %
SAN PEDRO	3 392	4 049	3 790	+ 12 %

Pour la manutention, les objectifs budgétaires n'ont pas pu être atteints. Les bonnes performances du service Transit Export et l'apport du contrat ADM ont permis une progression de 6 % du chiffre d'affaires 2002 par rapport à celui de 2001.

3. RESULTATS

La synthèse de nos résultats s'analyse comme suit (en francs CFA)

	Exercice 2001	Exercice 2002
CHIFFRES D'AFFAIRES	15 067 918 364	16 000 204 169
Frais d'exploitation	- 14 697 220 975	- 14 366 046 828
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	+ 370 697 389	+ 1 634 157 341
Dotations aux amortissements	- 1 116 443 927	- 1 273 987 738
Dotations et espèces de provisions	+ 6 508 761	+ 298 785 253
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 739 237 777	+ 658 954 856
RESULTAT FINANCIER		
Intérêts	- 364 764 270	- 557 873 178
Provisions	- 357 999 553	+ 59 455 468
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 462 001 600	+ 160 537 146
Résultat sur cession d'actif	- 122 817 614	- 67 054 515
Impôt sur le résultat	- 30 000 000	- 30 000 000
RESULTAT NET	- 1 614 819 214	63 482 631

Les résultats 2002 appellent les remarques suivantes :

- Les frais d'exploitation comprennent des frais exceptionnels

- Coût des départs de personnel 584,5 Millions
 - Provisions pour créance douteuse WESTPORT 276,9 Millions
- 861,4 Millions**

- La créance douteuse WESTPORT est relative à la sous-traitance du contrat de logistique ADM/CORNELDER. WESTPORT Côte d'Ivoire, bien qu'ayant été payé par ADM n'a pu honorer ses engagements envers SIVOM (et d'autres créanciers). Elle s'est déclarée en liquidation. Une action contentieuse a été engagée mais avec très peu de chances de succès, WESTPORT n'ayant aucun actif.

- Les dotations et reprises de provisions d'exploitation 2002 s'analysent comme suit :

▪ Dotations provisions pour droits acquis 74 355 015

▪ Reprise provision pour droits acquis + 173 789 590 (suite licenciement)

▪ reprise provision pour crédit de TVA + 191 056 917 (suite contrôle fiscal)

▪ reprise provision pour créance douteuse + 8 293 761

En synthèse, il est à noter que le résultat d'exploitation qui était déficitaire de 739 Millions en 2001 est bénéficiaire de 659 Millions en 2002 soit une amélioration de plus de 1400 Millions.

Ce résultat d'exploitation est réduit par des intérêts financiers importants (538 millions) représentant 3,5 % du chiffre d'affaires.

Néanmoins le résultat net 2002 est inférieur à celui d'exploitation. Ce résultat net bénéficie

4 BILAN

Ressources stables

- Les remboursements d'emprunt se sont élevés à 736 Millions
- Les nouvelles ressources de l'exercice ont été les suivantes :
 - Décembre 2002 : convention de crédit avec BOA de 200 Millions remboursable sur 21 mois.
 - Septembre 2002 : convention de crédit avec COMATEC de 755 Millions remboursable sur 27 mois (achat de matériel de transport pour le contrat ADM).

Au 31.12.2002 les dettes financières sont de 5831 Millions :

➤ Comptes bloqués M. BILLION / SIVOM INTERNATIONAL	1901 Millions
➤ Crédits bancaires	2619 Millions
➤ Crédits fournisseurs	1310 Millions

Les contrats de crédit bail n'étant pas retraités, les dettes financières ne comprennent pas les échéances restant dues au 31.12.2002 soit 550 Millions.

Actifs immobilisés

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 1228 millions.

- Divers aménagements de magasins	109 Millions
- 1 chariot élévateur (occasion)	129 Millions
- Matériel de transport contrat ADM	755 Millions
- Divers immobilisations corporelles	223 Millions
- Dépôts et cautionnements	12 Millions

Compte tenu de ces investissements et des amortissement et provisions, l'actif immobilisé est de 9564 Millions au 31.12.2002 contre 9732 Millions au 31.12.2001 soit une diminution nette de 168 Millions.

5 AFFECTATION DES RESULTATS

Le report à nouveau disponible est de **- 1 393 995 123 CFA.**
 Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de **63 482 631 CFA.**

Le report à nouveau après affectation du résultat sera déficitaire de **- 1 330 512 492 F CFA.**

6 PERSPECTIVES

Les mesures de restructuration prises en 2002 et les actions entreprises sur les frais variables tels que la charge dockers et les frais d'entretien du matériel devraient permettre de diminuer considérablement les frais d'exploitation d'environ 15%.

L'objectif prioritaire de la société reste la qualité de service. Toutes les stratégies de gestion et d'administration adoptées concourent à ce que cette qualité de service soit maintenue.

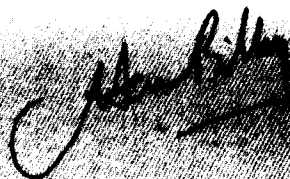
Ainsi dès le 1er trimestre 2003, une nouvelle structure se met en place avec des pro-

fessionnels expérimentés tant étrangers que nationaux.

Cependant la prudence que nous inspire la situation politique et sociale actuelle voudrait que les investissements soit limités aux seuls renouvellements indispensables, et à l'investissement d'une nouvelle station d'empilage pour le cacao en vrac rendu nécessaire par l'augmentation des tonnages.

Nous sommes heureux de vous annoncer de bonnes perspectives pour l'horizon 2003 grâce au partenariat conclu avec CMA - CGM le plus grand armateur français et le cinquième dans le monde.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL
HERVE BILLON**



Herve Billon



COMPTES DE RESULTATS

	2001	2002	Evolution %
<i>Bilan (en millions FCFA)</i>			
VOLUME FACTURATION TTC	43 203,1	56 615,7	
Débours - Douane - TVA - ASDI	- 28 135,2	- 40 615,5	
Prestations de Services	15 057,0	15 734,4	
Produits Accessoires	10,9	265,8	
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 067,9	16 000,2	619,0%
Achats	- 2 080,6	- 2 048,5	
Transports	- 199,2	- 222,0	
Services extérieurs	- 5 044,1	- 4 607,0	
Impôts et taxes	- 1 052,9	- 933,9	
Autres charges	- 476,1	- 455,7	
Autres produits		8,3	
VALEUR AJOUTEE	6 215,0	7 741,3	2456,0%
Charges du personnel	- 5 844,3	- 9 097,8	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	370,7	1 643,4	34332,0%
Dotations aux amortissements	- 1 116,4	- 1 274,0	
Dotations & reprises provisions	6,5	349,9	
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 739,2	719,4	19732,0%
RESULTAT FINANCIER	- 722,8	- 558,9	2268,0%
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 462,0	160,5	
Résultat sur cession Actif	- 122,8	- 67,1	
Autres Charges & produits HAO			
Impôt sur le résultat	- 30,0	- 30,0	
RESULTAT NET	- 1 614,8	63,5	

BILAN

Bilan (en millions FCFA)		2001	2002
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE (NET)			
Charges immobilisées		227,5	177,9
Immobilisations incorporelles		34,4	19,3
Immobilisations corporelles		8 786,4	8 758,4
Autres valeurs immobilisées		683,4	608,6
TOTAL		9 731,7	9 564,2
ACTIF CIRCULANT			
Stocks		118,3	76,8
Fournisseurs avances versées		4,1	23,8
Clients / Armateurs		4 803,9	4 997,0
Autres créances		597,4	751,0
TOTAL		5 523,7	5 848,6
TRESORERIE		527,2	266,3
TOTAL ACTIF		15 782,6	15 679,1
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		2 757,1	1 142,3
Résultat à affecter		- 1 614,8	63,5
Avance actionnaire		1 901,0	1 901,0
TOTAL		3 043,3	3 106,8
DETTES FINANCIERES			
Emprunts bancaires		2 679,2	2 619,2
Dettes financières diverses		1 032,3	1 310,3
Provision pour départ à la retraite		650,7	571,2
TOTAL		4 362,2	4 500,7
PASSIF CIRCULANT			
Fournisseurs		735,9	2 242,4
Autres avances reçues			
Autres dettes			
TOTAL		7 042,6	2 242,4
TRESORERIE		1 382,8	1 382,8
TOTAL PASSIF		15 782,6	15 679,1

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2003

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 2002, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et, décharge aux Commissaires aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux autorisations qu'il a accordé au titre desdites conventions, approuve ces autorisations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de l'état des comptes arrêtés par le Conseil

d'Administration, elle note que pour l'exercice écoulé clos le 31/12/2002, ceux-ci se soldent par un résultat bénéficiaire de 63 482 631 comptabilisé comme suit :

REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE

- 1 393 995 123 F CFA

RESULTAT DE L'EXERCICE

+63 482 631 F CFA

DOTATION A LA RESERVE LEGALE

0 F CFA

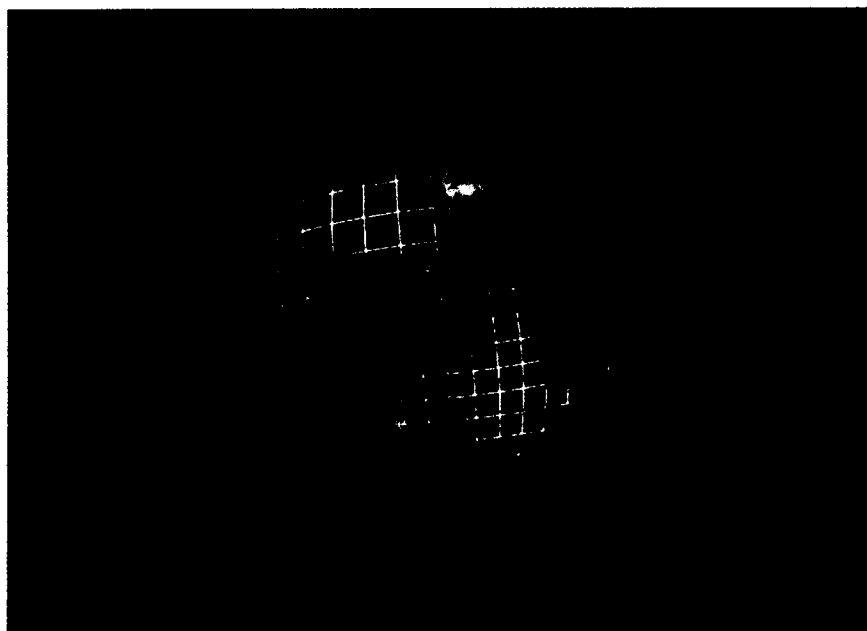
A REPORTER A NOUVEAU

- 1 330 512 492 F CFA

Le solde du compte de «Report à Nouveau» est débiteur de 1 330 512 492 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du t procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.



01 B.P. 1569 Abidjan 01 • Tél.: (225) 21 24 90 50
Fax : (225) 21 25 60 26 • Télex 43 470
E-mail : info@sivom.ci • Site internet : www.sivom.ci